

## Concours: trouvez-moi un nom!

Été 2006  
Volume 7, numéro 3

### ENFIN, UNE ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE!!!

Après 20 ans d'une lutte acharnée, et plus de 10 ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, les employées du secteur public et parapublic ont enfin obtenu l'équité salariale. Suite à l'intervention de la présidente de la Commission de la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement s'est fait rappeler à l'ordre dans ces intentions de régler l'équité salariale à même le cadre financier des conventions collectives.

Le gouvernement veut obtenir de la Commission le droit d'étaler le versement des sommes

Attention, le gouvernement doit aussi réévaluer à l'automne la Loi sur l'équité salariale, son application et la pertinence du maintien de la Commission sur l'équité salariale....

Fait à signaler les travailleuses en garderie des centres de la petite enfance ne font pas partie de l'entente, n'étant pas considérées comme des employées du secteur public et parapublic.

#### BELL RÉGLE AUSSI...

La saga de l'équité salariale pour les femmes travaillant chez Bell vient de se régler.

Il y a plus de 14 ans, le syndicat avait déposé une plainte pour l'application de l'équité salariale pour les 4 765 femmes qui travaillaient comme téléphonistes, préposées à la maintenance, au cuisine et à la salle à manger.

Bell avait contesté la plainte du syndicat et tenté de se soustraire à l'application de la Loi auprès de différentes instances allant même jusqu'en Cour suprême.

Les sommes versées (104 millions) varieront selon l'ancienneté, le statut et le poste occupé.

## Sommaire

Le marché du travail pour un aveugle	2
Bilan et perspectives	3
La Constitution bolivarienne	4
Le FDNS	5
Mise à pied et indemnité	
Nouvelles, nouvelles	6
L'immigration, un problème?	7
Méli-mélo	8

## ENCORE DES DISPARITÉS...

### L'entente conclue entre les policiers et policières de la SQ et le gouvernement laisse un goût amer aux syndicats .

Le nouveau règlement prévoit une augmentation de salaire de 8% étalée sur 4 ans comme tous les autres employéEs de l'État, mais les policiers et policières recevront un montant additionnel de 4 % sous forme de nouveaux échelons salariaux, en vertu de leur ancienneté.

Le Conseil du trésor a expliqué que des modifications dans l'organisation du travail permettront de financer cette augmentation.

Pour sa part, le président de l'Association des policiers et policières a tenu à préciser que ces nouvelles hausses modulées par l'ancienneté des employéEs ne s'apparentent en aucun cas à une clause discriminatoire. Vraiment???

# Réflexion d'un membre du CA

## Le marché du travail, un vœux pieux pour les personnes aveugles

par Hugues Mailloux

De nos jours, ce n'est pas une mince affaire de se trouver un emploi étant une personne atteinte d'une cécité complète. Je dois mettre les bouchées doubles et exercer davantage ma patience et ma persévérance.

Un inconvénient majeur est au cœur de ma recherche d'emploi. Je dois demander de l'aide pour consulter les annonces classées des journaux. La radio est aussi un outil pratique pour écouter les chroniques. Aujourd'hui, la technologie adaptée me permet de lire des offres d'emploi par courrier électronique, mais ce ne fut par le cas au début de mes démarches. J'ai vécu de nombreuses embûches et ce n'était pas de tout repos.

Lors de ma sortie de l'Institut Louis-Braille, j'ai tenté par tous les moyens d'intégrer le marché du travail. J'avais appris la transcription en braille et à la fin de mes études, j'ai postulé pour un emploi à l'imprimerie de l'établissement, mais il n'y avait pas de budget de disponible pour embaucher du personnel. J'ai dû me résigner à faire ma première demande d'aide sociale.

Par la suite, j'ai fréquenté un atelier d'apprentissage aux habitudes de travail. Le but de cet atelier était de permettre aux personnes handicapées d'acquérir des expériences et des méthodes de travail afin de nous préparer à effectuer un stage en milieu de travail à l'extérieur du Centre de réadaptation. J'ai quitté l'atelier car je me sentais lésé et stressé par la direction du Centre qui m'imposait des normes sur ma mobilité lors de mes déplacements.

Je suis revenu à l'atelier car j'ai constaté que je devais accepter de suivre une formation en orientation et en mobilité pour poursuivre ma démarche d'intégration. Je devais apprendre à m'orienter et à me déplacer dans l'espace au moyen des 4 points cardinaux afin de faciliter mes déplacements dans la ville.

J'ai participé à un stage d'un an pour un poste de réceptionniste dans une paroisse de Sherbrooke. Après ce stage, j'ai travaillé à l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie, mais le manque d'adaptation au braille m'a empêché d'accomplir mon travail correctement. Je ne me sentais pas épaulé et encouragé par l'équipe de l'organisme

J'ai suivi une formation préparatoire à l'emploi qui ne m'a pas vraiment aidé lors de mes recherches. À cette époque, je manquais encore de confiance en moi pour me rendre à différents endroits afin de me trouver un stage. Par conséquent je n'avais aucune valorisation, ni motivation. Je ne prenais pas d'initiative et je ne voulais pas me responsabiliser.

Lors de cette formation, j'ai effectué mon stage à la réception d'une résidence pour personnes âgées. Ce travail représentait tout un défi et en même temps une belle victoire. Le stress était aussi au cœur de mon expérience puisque je devais exécuter plusieurs tâches en même temps.

Après ce stage, j'ai mis sur pied une petite entreprise de travaux en dactylographie. J'ai abandonné car ce travail me demandait trop de temps, d'énergie et de concentration.

J'ai aussi participé à 2 programmes EXTRA. Aujourd'hui le gouvernement préfère m'accorder le soutien financier et me déclarer inapte.

Je considère ne pas avoir eu de chance pour me sortir de l'aide sociale afin de gagner ma vie honorablement. Suite à mes nombreuses tentatives et devant cette réalité, j'ai cessé mes démarches car je ne croyais plus au marché de l'emploi. J'ai plutôt opté pour des cours en croissance personnelle pour acquérir un bagage psychologique et faire face à la musique. J'ai effectué différentes activités dont le bénévolat dans différents organismes (j'occupe un poste au conseil d'administration d'Illusion-Emploi)

Pendant toutes ces démarches, j'ai décidé de divertir les personnes âgées et handicapées dans les résidences à l'aide de mon accordéon, car cet instrument est intégré dans ma vie et mes émotions.

Rien n'est acquis et je dois constamment me battre pour dénicher des contrats musicaux. Certaines journées, lorsque je n'ai rien de planifié à mon agenda, je suis déçu de ne rien faire. Par contre, lorsque j'ai des occupations prévues, je me sens utile à la société et cela me fait beaucoup de bien autant pour ma santé physique que mentale.

Un conseil en terminant. Si vous êtes découragé par le résultat de vos démarches, plutôt que vivre un constat d'échec, prenez un temps d'arrêt. Allez dehors prenez une bouffée d'air et profitez de la vie pour oublier vos tracas.

# I llusion-Emploi

## Notre bilan, nos perspectives... par Alex et Manon

### Une année sous le signe de la formation et de la production de nouveaux outils

La tournée de formation sur la Loi sur les normes du travail a été présentée à 37 reprises pour un total de 844 personnes dans des écoles et maison de jeunes de l'Estrie.

Nous sommes présentement à évaluer la possibilité de reprendre cette tournée à l'automne prochain. Il y a une forte demande pour la prochaine saison, mais nous devons composer avec nos ressources financières et humaines.

Comme plusieurs organismes nous avons obtenu une légère augmentation de la subvention provenant du SACA, mais ce montant est insuffisant pour permettre le maintien en emploi d'un deuxième employé à temps plein régulier.

La diffusion des nos dépliants (commerce au détail et restauration) dans des endroits stratégiques nous a permis de rejoindre une partie de la population plus vulnérable et peu informée au niveau de l'application de la Loi sur les normes du travail. Nous avons eu à répondre à de nombreux appels. Cela nous confirme à quel point les employéEs et les employeurs méconnaissent la Loi sur les normes du travail...

Quand au dossier sur le travail agricole (production d'un dépliant et tournée des fermes de la région) ce travail n'a pas été réalisé entièrement dans l'échéancier prévu. Nous allons réévaluer la pertinence de la tournée des fermes de la région étant donné le travail effectué par le Centre d'appui aux travailleurs et travailleuses agricoles migrants (voir article en page 5).

Lors de l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu à l'automne, les membres décideront des dossiers prioritaires pour la prochaine année. Nous savons que nous aurons à suivre de nombreux dossiers et que nous devons continuer à lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie. En attendant l'équipe à la permanence prendra des vacances et sera de retour vers la mi-août.

DE BONNES ET BELLES VACANCE`S!!!

### À suivre...

L'argumentaire concernant la hausse du salaire minimum sera finalisé sous peu. Cet argumentaire devrait nous permettre de procéder à une vaste campagne de sensibilisation concernant la pertinence d'une hausse importante du salaire minimum afin d'enrayer le phénomène des travailleurs et travailleuses pauvres (voir article page 6).

Depuis plusieurs années nous demandons une *hausse substantielle du salaire minimum* pour permettre aux personnes de sortir de l'endettement et la pauvreté.

Le rapport du comité des droits sociaux, économiques et culturels de l'ONU dénonce le taux du salaire minimum actuel en alléguant que ce faible taux perpétue la pauvreté et qu'un pays en croissance économique ne peut continuer à verser un si bas salaire minimum. Avec ce blâme, l'argumentaire devient encore plus pertinent. Nous allons procéder à un lancement officiel, nous y reviendrons...

En lien avec les recommandations du rapport Bernier et la formation d'un comité de travail ministériel, il faudra suivre de près le travail de ce comité portant sur l'encadrement juridique des agences.

Présentement, ces agences servent grandement les intérêts des employeurs qui peuvent se soustraire à certaines obligations en tant qu'employeur. Il est plus que temps d'intervenir afin de cesser cette utilisation accrue d'une prestation de travail, qui au départ *devait être temporaire*, mais qui est devenu régulière...

Il faudra aussi surveiller le bilan de la Loi sur l'équité salariale et les intentions gouvernementales, la conciliation travail-famille, l'an 3 du harcèlement psychologique. Bref, une autre année qui s'annonce bien remplie...

Vous êtes invitéEs à devenir membre, à vous impliquer dans un comité et/ou à vous exprimer lors de notre assemblée générale annuelle. BIENVENUE!!!

## L'opinion d'Illusion-Emploi

# Droits des travailleurs : Venezuela ou Québec ???

Par Alexandre Lavallée

Lorsque nous comparons les législations du travail entre les différents pays, nous nous comparons souvent avec les pays industrialisés, tels France, États-Unis, Angleterre, les pays Scandinaves, etc. Cependant certains autre pays, dit « en voie de développement », pourraient nous faire rougir de honte quant à la protection des droits des travailleurs et travailleuses.

Dans la Constitution bolivarienne du Venezuela, il est reconnu certains droits et certaines protections avantageuses pour les travailleurs et travailleuses. La constitution est la Loi qui prime sur toutes les autres lois d'un pays ou d'une province. C'est le cadre pour permettre d'atteindre le projet de société. Ce qui veut dire qu'aucune des autres lois du pays ne peut aller à l'encontre de celle-ci ou brimer un droit reconnu par la constitution.

Fait particulier au Vénézuéla, la Constitution a été rédigée par un comité élu par le peuple et adoptée lors d'un référendum par plus de 70 % des suffrages avec un faible taux de participation de 43%. Cette constitution ne peut être modifiée que par un autre référendum.

Le Québec n'a pas de constitution. Cependant, nous pourrions faire comme la Colombie-Britannique et en voter une afin d'encadrer les pratiques législatives de la belle province.

Nous avons plusieurs lois régissant le monde du travail, même si elles n'ont pas l'importance d'une constitution et

qu'elles peuvent être modifiées plus facilement.

Il s'agit ici de faire une comparaison entre des droits reconnus d'office et inaliénable au Vénézuéla et nos lois provinciales qui encadrent le travail au Québec.

### Regardons les différences :

Premièrement, cette constitution vénézuélienne reconnaît l'apport social et économique du travail au foyer ou d'une personne qui choisi de rester à la maison pour s'occuper de sa famille. Ici, ce n'est pas le cas, dans le discours c'est plus ou moins reconnu, mais les gestes concrets manquent à l'appel.

Au Vénézuéla, il y a une hausse annuelle du salaire minimum, qui correspond à l'augmentation du coût de la vie. Ce qui n'est malheureusement pas le cas ici. Depuis 1997, les personnes qui travaillent au salaire minimum ont eu une diminution de revenu de plus de 6 %, ce qui veut dire 18 \$ par semaines de 40 heures. Plusieurs groupes demandent une indexation automatique, dont le comité des droits sociaux, économiques et culturels de l'ONU (voir article page 6).

Dans ce pays, l'employeur ne peut forcer ses employés à faire du temps supplémentaire. Ici, légalement, nous ne pouvons pas dire « non » avant d'avoir effectué 4 heures de plus qu'une journée normale ou 14 heures dans une journée...

Un autre point important concerne le temps de travail. Dans les deux pays la journée normale est de 8 h., mais pour le quart de nuit, au Venezuela, il est réduit à 6 h, afin d'assurer une meilleure qualité de vie.

La constitution vénézuélienne garantie le principe : travail égal, salaire égal. Au Québec ce principe est appliqué pour tous les salaires en dessous du double de salaire minimum (15,50 \$ / heure), mais si la personne gagne un sou de plus, le principe d'égalité ne s'applique plus, elle est suffisamment riche !?!

Au Venezuela, dans les relations de travail, la réalité prévaut sur les formes ou les apparences. Ici certains employeurs sont maîtres dans l'art de changer les statuts d'emploi et les fonctions ou les relations avec d'autres entreprises afin de contourner la législation pour diminuer leur coût, contourner la protection sociale des employés et augmenter la précarité en emploi.

Le Vénézuéla a un grand avantage, en plus d'avoir une législation très progressiste. Il est un des gros pays producteurs de pétrole, il n'a donc actuellement pas de problème financier.

Quant à nous, nous devons continuer de revendiquer des améliorations aux normes du travail, afin d'assurer une meilleure protection des travailleurs et des travailleuses, un plus grande égalité de traitement et freiner la précarisation des emplois.

## Front de défense des non-syndiqués par Manon Brunelle

### Le travail des membres

**Les groupes qui composent le Front de défense des non-syndiqués proviennent de différents milieux et vivent des problématiques particulières...**

Je suis impressionnée par le travail effectué par le groupe du Centre d'appui aux travailleurs et travailleuses agricoles migrants. Cet organisme s'occupe de faire un travail d'information, de sensibilisation et de pression auprès des instances pour améliorer la situation en emploi des travailleuses et des travailleurs dans ce secteur, dans un contexte plutôt difficile.

Ces personnes sont difficiles à rejoindre car elles effectuent de longues heures de travail, séjournent à la ferme qui les embauchent, sont isolées du reste de la population, parlent uniquement espagnol et sont souvent accompagnées de l'employeur lors de leur déplacement.

Ce groupe effectue donc une tournée des centres d'achat le week-end afin de pouvoir distribuer son journal et des dépliants afin de mieux faire connaître notre législation et les droits de ces personnes (les employées du Centre parlent espagnol et les documents sont aussi dans cette langue).

Cette année, le Centre est victime d'intimidation par des employeurs lors de ces tournées et se voit refuser l'accès au stationnement de la caravane dans les centres d'achat...

### **MÊME EMPLOI, MÊME CONDITIONS MÊME DROITS, MÊME PROTECTION!!!**

«Clauses abusives et discriminatoires »...Telle avait été la conclusion des membres du comité Bernier en 2001 sur le contenu des contrats des agences de placement.

Environ 75 000 placements temporaires ont été effectués par l'intermédiaire d'une agence au Québec en 2005. La situation décrite dans le rapport Bernier ne s'est guère améliorée, et cela mérite d'être revue et corrigée !

Au bas de l'échelle(un autre membre du FDNS) fait partie d'un comité créé par le ministre québécois du Travail pour se pencher sur les agences de placement temporaire.

Outre ABE, le comité est composé de la Fédération des femmes du Québec, le Conseil du patronat et l'Association nationale des entreprises de recrutement. Un conciliateur a été nommé par le ministre pour animer les rencontres. Les débats y seront certainement houleux, car les intérêts y sont fortement opposés....

Ce comité doit faire le point sur les écarts de salaires entre les employéEs des agences et leurs collègues permanentEs qui occupent des emplois identiques. Il faut que ces pratiques discriminantes soient abolies.

Le comité devra aussi se pencher sur les pratiques contractuelles des agences. Le point qui semble le plus litigieux sera l'abolition ou le maintien des clauses de non-concurrence et les frais de «rachat » de contrat.

### Mise à pied et indemnité...

**Des personnes nous demandent si elles ont droit à une indemnité lorsqu'elles sont mises à pied..**

L'article 82 de la Loi sur les normes du travail prévoit qu'un employeur désirant fin à l'emploi doit aviser l'employéE, d'après le délai prescrit par la Loi. Ce délai varie de 1 semaine à 8 semaines calculées d'après les années de service. A défaut d'aviser la personne dans le délai réglementaire, l'employeur devra lui verser une somme correspondant à son salaire pour cette période.

On retrouve à l'article 2091 du Code civil du Québec un délai-congé qui s'apparente à l'article 82 de la LNT en accordant aussi un délai raisonnable ou une indemnité compensatoire pour perte d'emploi. Toutefois, autant la LNT que le Code civil mentionne qu'en cas de fautes graves, l'employeur n'a pas à donner de délai ou d'argent.

Il arrive qu'une prime de séparation soit versée en tenant compte des années de service et de l'âge de la personne, mais il n'y a aucune obligation dans la loi...

## 40 % des travailleurs montréalais gagnent moins de 20 000 \$

**Le Forum régional sur le développement social, un comité de la Conférence régionale des élus de Montréal (qui n'est pas une organisation de gauche) a publié une étude récente qui a fait réagir « *Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre* »**

En effet, contrairement à la croyance populaire et aux préjugés qui l'accompagnent, le travail ne permet plus de se sortir de la pauvreté ni de l'endettement pour plusieurs personnes.

Cette étude démontre que 40% des travailleuses et des travailleurs de la région de Montréal gagnent moins de 20 000 \$ et ne dispose pas de revenus nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Cette triste réalité se vit dans bien d'autres régions du Québec.

Depuis plusieurs années, nous demandons au gouvernement de prendre des mesures pour enrayer ce phénomène grandissant.

Bien sur, il faut qu'il y ait une hausse du salaire minimum au dessus du

seuil de faible revenu (21 000 \$ ), mais aussi des mesures pour freiner la précarité des emplois. De plus en plus de personnes (près 40% au Québec) occupent un emploi atypique pour lequel il n'y a pas ou peu de protection sociale.

Les effets jumelés des bas salaires et de la précarité ont des effets désastreux pour les travailleuses et les travailleurs.

Le gouvernement a le devoir et le pouvoir d'agir mais pas la volonté...

## La situation de l'emploi n'est pas la même partout...

**Si la situation de l'emploi de l'emploi continue de se détériorer en Estrie, le reste de la province et du pays se porte mieux.**

Notre région est particulièrement affectée au niveau de la perte d'emploi et de la piètre qualité des emplois créés. Même si la situation s'est grandement améliorée dans les plusieurs autres régions du Québec et au Canada., il y en a qui continuent à tirer de la patte.

**Ottawa prolonge son programme**

Malgré les bonnes nouvelles au niveau de l'emploi, certaines régions vivent une réalité différente. Ottawa a donc décidé de prolonger son programme spécial d'assurance-chômage Québec pour les travailleurs saisonniers des régions où le chômage dépasse le 10%. Ce programme octroie 5 semaines supplémentaires aux personnes prestataires de l'assurance-emploi.

Au Québec six régions sont visées:

Trois-Rivières, Chicoutimi-Jonquière, la Gaspésie-Iles de la Madeleine, le Bas Saint-Laurent-Côte-Nord, le Nord-Ouest et le Centre du Québec.

Fait à signaler le Centre du Québec et l'Estrie ont le même taux de chômage depuis plusieurs mois, mais l'Estrie ne fait pas partie des régions visées.

Nous ne voulons pas de programme discriminatoire, mais un régime universel et plus accessible ainsi que le remboursement des sommes volées par le gouvernement.

## L'ONU blâme le « plusss beau pays du monde»

Le Canada a beau se targuer d'être parmi les pays offrant les meilleurs conditions de vie sur la planète, le Comité des droits sociaux, économiques et culturels de l'ONU ne partage pas sa vision

En effet, le Comité a sermonné le

Canada et les provinces pour la persistance des problèmes de pauvreté, de faim, de logement social et le manque de volonté politique ainsi que de moyens pour enrayer ces problèmes malgré une situation économique florissante.

Les groupes de pression qui font le même constat, se sont réjouis du rapport du Comité.

Malheureusement, le Comité ne peut pas imposer de pénalités, ni contraindre les gouvernements à changer leurs politiques.

# Immigration et travail; ailleurs et chez nous

## Un plan d'intégration, vraiment???

**Les américains n'auraient pas les mêmes conditions de vie sans l'apport important d'une main-d'œuvre immigrante sous payée et non protégée qui est certes fort utile, mais qui n'est pas vraiment désirée...**

Le problème de l'intégration des personnes immigrantes est devenu un problème d'envergure aux États-Unis.

Les manifestations des personnes immigrantes du 1er mai visaient à

démontrer leur contribution économique et démographique; à demander une réforme de l'immigration; à régulariser la situation des sans-papier et à protester contre un projet de loi criminalisant les clandestins que l'on évalue à environ 12 millions de personnes.

Bush a décrété qu'il y aura un plan global pour régler le problème et une loi a été votée en ce sens. La première étape sera une sécurité

plus accrue au frontière avec le Mexique pour enrayer le «fléau» des personnes entrant dans son pays clandestinement...

La répression des clandestins (environ 500 000 personnes par an) pourrait entraîner de lourdes pertes financières. La présence des personnes immigrantes est devenue incontournable pour ce pays. Il n'y a pas de place pour l'esclavage moderne, l'administration Bush devra revoir ses règles pour en tenir compte dans son plan « global »

### Le gouvernement dépose le projet de loi 14...

En vertu du projet de loi 14, les personnes immigrantes professionnelles auront *en principe* accès à 3 nouveaux types de permis d'exercice leur permettant enfin de pratiquer leur profession au Québec.

Le Québec poursuit ainsi un objectif égoïste pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs....

Pendant de nombreuses années, il n'y a eu aucune ouverture du gouvernement pour faciliter l'accès à ces emplois et les ordres professionnels s'y opposaient fortement. Si nous n'étions pas en présence d'un problème de pénurie d'emploi et de relève y aurait-il cette loi???

L'adoption de la loi 14 devrait permettre aux personnes immigrantes de travailler dans leur secteur et de quitter les emplois précaires qu'elles occupent très souvent.

Une véritable intégration doit passer par de meilleurs conditions de travail et de vie. Nous espérons que la Loi sera appliquée et facilitera l'accès à de meilleurs emplois

Rappelons que la ville de Sherbrooke s'est dotée d'une politique d'intégration des personnes immigrantes avec un objectif d'embauche de 120 personnes immigrantes en 4 ans. Après plus de 2 ans, il y a 4 personnes qui ont déniché un emploi. Ah, les idéaux!!!

### Pendant ce temps la France durcit le ton...

La France a adopté une loi controversée sur « l'immigration choisie » pour durcir les conditions d'entrée dans ce pays.

Le projet de loi veut favoriser l'immigration avec les « capacités d'accueil de la France et ses besoins économiques » en misant sur leurs compétences professionnelles!!! (ça ne vous rappelle pas les propos de nos gouvernements)...

Des manifestations ont eu lieu pour protester contre cette loi « raciste » et Alpha Blondy, nommé messenger de la paix par l'ONU en 2005, n'a pas hésité à comparer l'immigration choisie avec d'esclavage.

« Cette notion d'immigration choisie, cet apartheid migratoire renvoient au temps des esclavagistes qui choisissaient uniquement les esclaves les plus vigoureux, ceux qui avaient la plus belle peau ou les plus belles dents pour les faire venir en Occident » Ce retour à l'élitisme est un pas en arrière pour une société évoluée qui se dit ouverte...

## Méli-mélo...

### Travail des enfants

Selon un rapport du Bureau International du travail, le travail des enfants est en régression dans plusieurs pays du monde.

Toutefois, on note une recrudescence de l'exploitation des enfants comme ouvriers agricoles, voleurs ou prostitués en Europe centrale et de l'Est en Asie et en Afrique.

### Santé

Les médecins du Québec ont reproché au gouvernement Charest d'avoir renié une entente conclue en 2003 qui prévoyait un rattrapage salarial avec leurs collègues des autres provinces. La loi spéciale a été vivement critiquée et le dossier du rattrapage salarial restera donc en suspens jusqu'au prochain renouvellement des conventions collectives...

### Construction:

Les travailleurs des entreprises de construction de l'Outaouais pourront en toute légalité travailler en Ontario et vice versa.

Les deux provinces ont conclu une entente et espèrent faciliter un problème chronique de mobilité de la main-d'œuvre du secteur de la construction.

La FTQ sera écartée pour la première fois depuis 30 ans de la négociation des conventions collectives de la construction. C'est l'alliance formée de la CSD, CSN et CPQMC qui a remporté le vote avec 51,6% et prendra le relais pour les prochaines années.

L'association syndicale qui obtient le plus de vote négocie l'ensemble des 4 conventions pour les salariéEs.

### Emploi

Le salaire hebdomadaire moyen au Canada se chiffre présentement à 746,18 \$ selon Statistique Canada .

Il y aurait plus de femmes, de jeunes et de personnes âgées de 55 ans et plus sur le marché du travail, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec. Toutefois, il faut mettre un bémol à ces bonnes nouvelles, car on retrouve beaucoup de ces emplois dans le secteur du commerce et restauration et on apprend aussi que le cumul d'emploi a grimpé en flèche...

Québec prévoit la création de 50 000 nouveaux emplois par année au cours des cinq prochaines années. La ministre Courchesne espère combler les départs à la retraite et abaisser le nombre de prestataires d'aide sociale.



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216  
Sherbrooke, Qc  
J1H 4Z4  
(819) 569-9993

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions,  
mêmes droits, même protection !

Quelques personnes nous ont fait parvenir des suggestions amusantes pour trouver un nom à notre journal. Nous vous les remercions pour leur participation.

N'oubliez pas que vous pouvez vous aussi nous envoyer des suggestions avec vos coordonnées soit par la poste ou par courriel et ainsi courir la chance de remporter un prix. La période du concours se termine à la fin août. Allez-y de vos inspirations et participez!

Lors de la prochaine parution, le journal devrait avoir son nouveau nom et nous connaissons la gagnante ou le gagnant...